



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le 1^{er}Décembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Montlebon, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 22/11/22

Date d'affichage : 22/11/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128

- présents : 36

- votants : 50

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présents : 127

- procurations : 107

- **nombre total de voix exprimées : 234**

Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélie BESCHET, Patrick BOISSENIN, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, David CHATELAIN, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Lucienne HEMLER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Raphaël KRUCIEN, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Roland PERROT, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN, François VILLIER.

Ont donné pouvoir :

Marie-Paule BRAND a donné procuration à Charles SCHELLE, Hervé CAGNON a donné pouvoir à Régis LIGIER, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Pascal DUFFNER a donné pouvoir à Denis LEROUX, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Cédric BÔLE, Christian MOREL a donné procuration à Roland MARTIN, Joëlle MOUGIN a donné procuration à Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Roland PERROT, Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT, Céline VUILLEMIN a donné pouvoir à Pascal ROUGNON, Christelle VUILLEMIN a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO.

Madame Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Objet : 2022-50 : Décision modificative n°3 au budget 2022

Les crédits au chapitre 65 sont insuffisants pour couvrir les dépenses prévues sur le budget 2022, le Président présente la décision modificative suivante :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	587 205.30 €	-15 000.00 €	15 000.00 €	587 205.30 €
011 Charges à caractère général	587 205.30 €	-15 000.00 €	0.00 €	572 205.30 €
611/011 020	77 657.30 €	-15 000.00 €	0.00 €	62 657.30 €
65 Autres charges gestion courante	356 304.00 €	0.00 €	15 000.00 €	371 304.00 €
6512/65 020	6 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €	8 000.00 €
6518/65 020	8 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €	11 000.00 €
6574/65 020	268 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	278 000.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	307 300.00 €	0.00 €	0.00 €	307 300.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	307 300.00 €	0.00 €	0.00 €	307 300.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 866 847.53 €	-15 000.00 €	15 000.00 €	1 866 847.53 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 866 847.53 €	0.00 €	0.00 €	1 866 847.53 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le comité approuve la décision modificative n°3.

- Pour : 234 voix
- Abstention : 0 voix
- Contre : 0 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX


